



U.C.S.A.\_cgt

## Abrogeons enfin les décrets Tasca !

La proposition d'amendement du sénateur Jean-Pierre Leleux visant à relever la part de production dépendante des diffuseurs et donc de France télévisions à 40% était déjà contenue dans son rapport de septembre 2015. Il y reprenait une proposition précédemment avancée par le sénateur Jean-Pierre Placade en mai 2013, qui imaginait, lui, un seuil de 30%.

La BBC, que l'on cite fréquemment en exemple à ce propos, peut théoriquement produire en interne jusque 75% de ses programmes de stock : 50% en interne, 25% pour le privé, les 25% restant étant attribués "à l'aveugle" sur projet, soit en interne, soit en externe.

La CGT considère que le modèle anglais est vertueux sur ce point et elle propose de revoir totalement ce plafond de production dépendante imposé par les décrets Tasca. Si nous sommes favorables à fixer des objectifs d'investissement dans la création audiovisuelle pour garantir l'exception culturelle française et européenne, nous sommes par contre opposés au système des commandes obligatoires au profit des producteurs privés dits indépendants. Système rendu totalement obsolète par l'émergence des GAFA (Google Amazon Facebook Apple) et de Netflix.

Il est enfin temps de faire le bilan critique des décrets Tasca qui, en 25 ans, ont surtout démontré leur inefficacité. Ils ont placé la France dans le peloton de queue des pays européens en matière de production audiovisuelle (sauf en animation) et entraîné une dérégulation sociale sans précédent de l'ensemble du secteur. Desserrer l'étau de production dépendante permettrait aussi de réinternaliser une partie de la fabrication qui abuse de l'intermittence en maintenant des milliers de salariés dans la précarité.

L'accord signé entre France télévisions et les producteurs privés en décembre dernier autorise un seuil de production dépendante de 25% pour France télévisions dont la moitié en gestion directe via MFP, filiale de production du groupe public.

La proposition du sénateur Leleux va plus loin, il envisage de fixer cette part de production dépendante à 40%. En toute logique, la CGT de France télévisions soutient cette proposition. Elle continuera à se battre sans relâche pour faire de France télévisions la locomotive de la production audiovisuelle en France et en Europe.

Paris, le 27 janvier 2016